



## 10 ans de la loi de 2016 : agir vraiment contre le système prostitutionnel

Paris, le 10 avril 2026,

La loi du 13 avril 2016, a permis à la France de sortir d'une logique de répression des personnes en situation de prostitution pour adopter un cadre abolitionniste reposant sur 4 piliers :

- Le renforcement de la lutte contre le proxénétisme et la traite des êtres humains ;
- La dépénalisation totale des personnes en situation de prostitution (suppression du délit de racolage) ;
- La création d'un parcours de sortie et d'un accompagnement social renforcé ;
- La pénalisation des acheteurs de services sexuels.

Cette loi reconnaît donc la prostitution comme une violence. Mais dix ans après, les moyens restent très en deçà des besoins. Et c'est d'ailleurs sur cette insuffisance criante, que s'appuient nombre d'attaques contre la loi de la part de celles et ceux qui prônent au contraire l'institutionnalisation du système porno-prostitutionnel. La loi de 2016 ne peut fonctionner si elle ignore la réalité sociale et administrative des personnes exploitées.

Aujourd'hui :

- 30 000 à 40 000 personnes sont en situation de prostitution en France ;
- 15 à 20 000 filles mineures seraient en situation de prostitution avec un âge moyen d'entrée dans ces violences à 14 ans.
- 85 à 90 % sont des femmes, très majoritairement issues des pays les plus pauvres et souvent victimes de traite ;
- près de 90 % d'entre elles subissent des violences ;
- seules 10% ont pu bénéficier du parcours de sortie faute de moyens humains dans les services publics et de moyens financiers dédiés aux associations et aux aides sociales;

La violence présente dans de nombreux contenus pornographiques continue à véhiculer la culture du viol, de la domination, de la banalisation de la violence et de la chosification des femmes et des filles. Il n'a qu'à voir les affaires récentes de french Bukkake et Jacquie et Michel mettant en lumière qu'il s'agit de vidéos de viols par des réseaux de proxénètes.

Néanmoins, nos organisations syndicales dénoncent l'abandon des plus vulnérables. La loi de 2016 reste en effet une promesse vide tant que le statut administratif sert de levier de chantage aux proxénètes et que les plus vulnérables dont les jeunes filles placées à l'aide sociale à l'enfance ne sont pas protégées. Nous ne pouvons nous réjouir que seules 2 000 personnes aient pu être accompagnées vers une sortie du système en dix ans. Ce chiffre

dérisoire est l'aveu d'un manque de volonté politique et budgétaire face à l'ampleur des besoins.

La prostitution n'est pas un travail. Elle ne peut être assimilée à une activité professionnelle dès lors qu'elle repose sur la contrainte économique, sur les inégalités structurelles de genre, de classe et racistes et, dans une immense majorité des cas, sur des violences. La qualifier de "travail" revient à invisibiliser ces réalités, à banaliser l'exploitation et la marchandisation des corps des femmes et à légitimer un système où le corps des plus vulnérables est mis à disposition contre rémunération. Aucune politique d'émancipation ne peut et ne doit se construire sur une telle logique.

Les chiffres sont clairs : la loi existe, les piliers en sont sa base solide ; mais son application sans moyen suffisant reste insuffisante face à un système qui se renforce, notamment en ligne.

Nous demandons :

- des moyens massifs pour les parcours de sortie de prostitution (PSP);
- des moyens humains et financiers pour renforcer les services publics concernés (Justice, police, Education, santé et sociaux – dont la protection de l'enfance...)
- Des moyens renforcés et d'urgence pour les services de la protection de l'enfance afin que chaque jeune puisse être mis à l'abri et protégé dans des structures adaptées encadrées par des personnels formés.
- Un droit d'asile effectif pour les victimes de la traite des êtres humains.
- L'arrêt immédiat des placements de mineur·es de l'ASE en structures hôtelières non encadrées, et des moyens massifs pour la Protection de l'Enfance.
- une application effective de la pénalisation des acheteurs-prostituteurs ;
- une lutte renforcée contre la traite ;
- une régulation stricte des plateformes pornographiques, avec protection réelle des mineur·es ;
- une politique ambitieuse d'éducation à l'égalité avec en particulier la mise en œuvre effective des séances Evars.

Nous refusons la marchandisation de la santé, de l'éducation, des services publics, de l'eau ; comment pourrions-nous accepter la marchandisation des corps ? La prostitution, la diffusion ou monétisation d'images et vidéos sexualisant des mineures ne relèvent pas de libertés individuelles, mais d'un système d'exploitation et de marchandisation parfaitement organisé où les femmes et les filles sont en première ligne des violences qui lui sont inhérentes.

**Dix ans après, il est temps de passer des principes aux actes!**

**Nos organisations appellent à la manifestation internationale**

**du 12 avril à 15h à Paris au Panthéon**